

ATTESTATION DE LICENCE PROVISOIRE POUR LA FOURNITURE DU SERVICE INTERNET

RENOUVELLEMENT

N° 37/NET/4/05/ATCI

Service : Internet
Bénéficiaire : **TELESAT** - 25 BP 251 Abidjan 25

L'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire,

- Vu le décret n° 97-392 du 9 juillet 1997 définissant les modalités d'octroi des autorisations de fournitures de services de télécommunications ;
- Vu l'existence du réseau de **TELESAT**,
- considérant le dossier n°0232 du 28 janvier 2013, fourni par la société **TELESAT**,

Atteste

Que la société **TELESAT** - 25 BP 251 Abidjan 25, Tél. 22 52 39 36, est autorisée à fournir le service Internet, dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est délivrée pour une période de cinq (5) ans à compter de sa date de signature.

Une notification écrite doit être faite à l'ATCI dans un délai de 30 jours après toute cessation d'activité liée à cette déclaration.

Fait à Abidjan, le **19 FEV. 2013**

Le Directeur Général

BILE Diéméléou

